

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-35

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

INCITATION A L'ASSURANCE GRELE

Dans sa séance du 25 juin 2010, le Conseil Général a reconduit les modalités d'attribution de la subvention accordée aux agriculteurs qui s'assurent contre la grêle pour la campagne 2010.

Lors du Budget Primitif 2011, l'Assemblée Départementale a voté un crédit de 250 000 € pour cette opération (ramené à 230 207 € en D.M.1.).

Conformément au règlement 2010 (Arrêté Départemental n° 2010-1610) joint en fond de dossier, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la répartition de cette enveloppe telle que présentée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657414 – sous-fonction 928 du Budget Départemental.

* Autorisation d'engagement 2011	230 207 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente Commission	230 207 €
* Disponible sur l'exercice 2011	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant
délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve la répartition des subventions suivantes accordées au titre de
l'assurance grêle 2010 d'un montant global de 230 207 € :

	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS	MONTANT
1	96 666,35 €	ALLIANZ Branche Grêle LA RURALE Place du Colonel Fabien - Case Courrier 81235 75496 PARIS CEDEX 10	45	7 397 €
2	162 573,00 €	AVIVA ASSURANCES 13 rue du Moulin Baily 92271 BOIS COLOMBES CEDEX	103	14 892 €
3	77 483,36 €	AXA FRANCE IARD Région Sud Ouest 163 avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC	62	8 102 €
4	4 167,31 €	AXA FRANCE MUTUELLE Région Sud Ouest 163 avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC	3	438 €
5	621 640,64 €	GAN ASSURANCES Secteur Animaux – Bois et Forêt Immeuble Michelet – 4 à 8 Cours Michelet 92082 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 13	346	51 337 €
6	308 371 €	GENERALI FRANCE ASSURANCES 7 boulevard Haussmann 75456 PARIS CEDEX 09	133	26 152 €
7	733 412,07 €	GROUPAMA D'OC 21 avenue de la Marne 32018 AUCH CEDEX 9	353	68 379 €
8	171 574,00 €	L'ETOILE – Délégation Sud Délégation Sud – Le Saint Exupéry 20 avenue Didier Daurat 31400 TOULOUSE	60	10 478 €

	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS	MONTANT
9	309 726,54 €	LA RURALE Place du Colonel Fabien Case Courrier 81235 75496 PARIS CEDEX 10	156	27 048 €
10	40 299,00 €	MUTUELLES DU MANS 7 avenue Marcel Proust 28932 CHARTRES CEDEX 9	28	4 099 €
11	102 982,00 €	PACIFICA 8 – 10 boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15	63	10 813 €
12	11 697,00 €	GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE Frais généraux – Direction Financière 2 avenue de Limoges 79044 NIORT CEDEX 9	2	1 072 €
	2 640 592,27€			230 207 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657414, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,